

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

114, BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
MINITEL : 36.17 INFOGREFFE
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 04.70.05.05.40 -

ME JEAN MICHEL GRIMA
60 AVENUE DE VICHY
B.P. 22
03270 ST YORRE

V/REF :

N/REF : 94 B 89 / 2010-A-623

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTLUCON certifie qu'il a reçu le 16/09/2010,

P.V. d'assemblée du 30/08/2010

- DEPARTE DU DIRECTEUR GENERAL : MR ALAJOUANINE REMY

Concernant la société

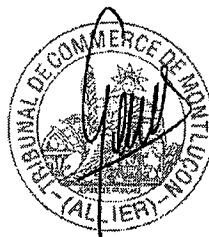
L'ARIANE HOLDING
Société par actions simplifiée
Perreguines
03410 Saint-Victor

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-623 le 16/09/2010

R.C.S. MONTLUCON 393 907 969 (94 B 89)

Fait à MONTLUCON le 16/09/2010,

Le Greffier



L'ARIANE HOLDING
S.A.S. au capital de 40 000 €
Siège social : Chemin des Coutures
Perreguines 03410 SAINT VICTOR
RCS MONTLUCON 393 907 969

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A l'original qui m'a été présenté ce jour

A SAINT-YORRE, le 13 septembre 2010

Jean-Michel GRIMA

Notaire

60, avenue de Vichy

03270 SAINT-YORRE

Tél. : 04 70 41 03 66 ou 04 70 59 20 77

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 AOUT 2010

L'AN DEUX MILLE DIX
LE TRENTE AOUT A ONZE HEURES TRENTE,

Les actionnaires de la société L'ARIANE HOLDING se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur la convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON,
propriétaire de 400 actions
et représentant l'Indivision de Monsieur Roger CHAPON
ladite Indivision propriétaire de 200 actions

- Monsieur Rémy ALAJOUANINE,
propriétaire de 400 actions

Total égal au nombre de parts composant le capital 1 000 actions

Monsieur Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON, Président, préside la séance.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents et que l'assemblée peut délibérer valablement.

Puis il rappelle qu'il a réuni les actionnaires à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de Monsieur Rémy ALAJOUANINE de ses fonctions de Directeur Général afin de faire valoir ses droits à la retraite.

Le Président rappelle que par courrier en date du 28 juillet 2010, il a fait part au Président et aux Actionnaires de la société, de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2010 et donc de mettre fin à son mandat de Directeur Général.

Il convient par conséquent de prendre acte de cette démission et de décider de l'opportunité de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Rémy ALAJOUANINE de son mandat de Directeur Général de la société à la date du 31 août 2010 et le remercie vivement pour l'activité qu'il a déployée au sein de la société au cours de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas procéder, pour l'instant, à la désignation d'un nouveau Directeur Général

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes délibérations, tous pouvoirs à l'effet de réaliser toutes formalités de publicité relatives aux décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les actionnaires.

M. Jean-Luc DROUILLAT-CHAPON

M. Rémy ALAJOUANINE

